

OFFICIEL

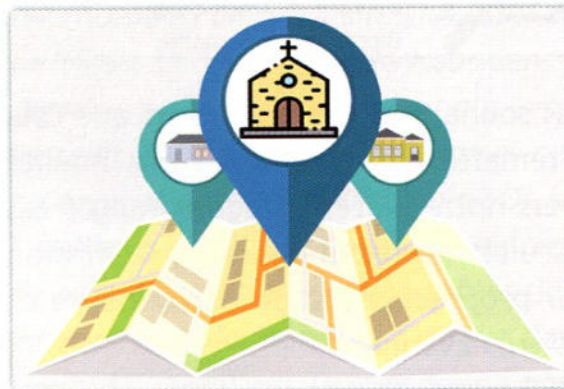
Un immobilier au service de l'évolution de la mission

Peut-être avez-vous entendu parler récemment d'opérations immobilières dans l'agglomération grenobloise ?

En France, les églises qui ont été construites avant 1905 appartiennent aux communes pour les églises paroissiales ou à l'État pour les cathédrales. En revanche, celles construites après cette date sont propriété des paroisses et du diocèse à qui il revient de les entretenir et de les mettre aux normes, en plus de l'immobilier nécessaire aux activités pastorales habituelles. Le diocèse en est propriétaire d'une cinquantaine, principalement sur l'agglomération grenobloise.

Dans sa lettre pastorale du mois de mars 2019, Mgr Guy de Kerimel, évêque de Grenoble-Vienne, a invité l'ensemble des paroisses du diocèse à réaliser un état des lieux de l'immobilier présent sur leur territoire dans le but d'ajuster les besoins aux réalités pastorales actuelles et à venir de l'Église catholique en Isère. « *Notre immobilier doit correspondre à la refondation de nos communautés chrétiennes, et nous aider à regarder résolument vers l'avenir.* »

C'est dans ce but-là que trois paroisses de l'agglomération grenobloise ont décidé de vendre des églises. Le but est bien de préparer l'avenir ! Pour la paroisse Notre-Dame de l'Espérance, il s'agit de construire une nouvelle maison paroissiale près de l'église Saint-Louis, près de la place principale de Grenoble. Cela est financé pour partie principale par la vente de l'ancien presbytère



et pour partie par la vente de l'église Saint-Luc. La paroisse Saint-Michel du Drac, quant à elle, a décidé de regrouper davantage ses lieux de culte, et choisi de reconstruire un espace moderne et polyvalent qui inclut, une église, des salles paroissiales, des bureaux et des places de parking sur le terrain d'une église en très mauvais état, construite en préfabriqué. Quant à la paroisse de la Sainte-Famille, elle doit participer au financement de la reconstruction de l'église Saint-Jacques qui a été incendiée en janvier 2019 : la prime d'assurance ne suffit pas à financer la totalité du

montant de la reconstruction. Cela décide de la vente de l'église Saint-Paul, qui permettra également la restauration de la chapelle de Beauvert, située tout près.

Une église est un marqueur d'identité pour un quartier et les responsables paroissiaux et diocésains ont conscience que ces ventes puissent être douloureuses pour les fidèles et puissent être vécues, pour les riverains,

comme la disparition d'un lieu de partage, porteur de souvenirs. Nous en sommes pour l'instant au stade des décisions initiales. Puis, viendra le temps des démarches administratives qui permettront de choisir des projets qui puissent financer les projets évoqués d'une part, et qui respectent la destination initiale du terrain/bâtiment d'autre part. ●

Loïc lagadec
Vicaire général



Réécoutez l'émission
Vitamine C du 7 novembre